

Splendeurs du sud Thaïlandais à petit prix



Jours: 14
Prix: 890 EUR
Vol international non inclus
Confort: ★★★★★
Difficulté: ★☆☆☆☆
Balnéaire Petit budget
Les incontournables
Charme et bien-être

Au départ de Phuket, découvrez la côte d'Andaman et les îles rivalisant de beauté ayant rendu la région incontournable pour les amoureux du soleil et des belles plages.

Un séjour qui séduira les couples souhaitant se reposer et profiter d'îles paradisiaques avec un budget maîtrisé.

Laissez-vous porter, et profiter sereinement des splendeurs du sud thaïlandais

Jour 1. Arrivée et repos à Khao Lak



Phuket 📍
🚗 80km - ⌚ 1h 15m
Khao Lak 📍

- Accueil par notre équipe à l'aéroport de Phuket puis transfert vers Khao Lak, lieu de prédilection pour les fervents de plongée, et lieu de départ des croisières vers les îles Similan.
- Nous nous installons pour 4 nuits au The Leaf Oceanside en chambre leaf.

🏠 Hébergement

The Leaf Oceanside

Jour 2-4. Séjour détente sur les plages de Khao Lak



Khao Lak 📍

- Profitez de 3 journées pour vous remettre en douceur de votre vol international. Profitez des infrastructures de votre hôtel de charme, de la beauté du littoral, des délices culinaires thaïlandais, et si le coeur vous en dit d'un massage. Sur place, plusieurs excursions possibles
 - Croisière dans les îles Similan ou Surin
 - Plongée
 - Découverte de la baie de Phang Nga
 - Cours de cuisine
 - Excursion dans le parc national de Khao Sok

🍽️ Petit déjeuner

The Leaf Oceanside

🏠 Hébergement

The Leaf Oceanside

Jour 5. Krabi et sa côte



Khao Lak 
 150km -  2h 30m
Ao Nang 

- Après le petit-déjeuner, notre véhicule nous attend pour nous transférer vers Ao Nang, station balnéaire animée au nord de Krabi.

Avec ses véritables paysages de carte postale, la région se caractérise par ses pics karstiques et ses nombreuses îles bordées par des eaux turquoise d'une incroyable beauté.
- 4 nuits au Phu Phi Maan en chambre Deluxe

 Petit déjeuner	The Leaf Oceanside
 Hébergement	Phu Phi Maan

Jour 6-8. Journée libres à Ao Nang



Ao Nang 

- Profitez de 3 jours en liberté à Ao Nang pour profitez de la plage, des infrastructures de votre hôtel et de la côte superbe à cet endroit. Vous pourrez rejoindre notamment la superbe plage de Railay à quelques minutes de la ou encore partir en excursion dans les îles alentours. Les excursions possibles :
 - Croisière pour découvrir la baie de Phang Nga, les îles Phi Phi ou encore les 4 îles
 - Visite de l'arrière pays avec notamment la bassin d'émeraude, les sources chaudes ou encore le temple de la grotte du tigre
 - Balade en Vélo ou en Scouter le long de la côte ou dans l'arrière pays

 Petit déjeuner	Phu Phi Maan
 Hébergement	Phu Phi Maan

Jour 9. Départ pour Koh Lanta !



Ao Nang 
 100km -  2h 30m
Koh Lanta 

- Ce jour, notre chauffeur vous conduire à Koh Lanta, charmant archipel formé de 2 îles principales situées dans la mer d'Andaman. Découverte par les français depuis la célèbre émission télévisée portant le même nom, Koh Lanta résiste encore à l'invasion de grandes infrastructures et a su conserver ses jolies plages sauvages. Pour un voyage en famille ou en amoureux, Koh Lanta séduit pour sa nature luxuriante, ses plages bordées de cocotiers et ses eaux turquoise.
- Transfert à votre resort, le Sayang Beach, où nous nous installons pour 5 nuits en Villa Supérieure

 Petit déjeuner	Phu Phi Maan
 Hébergement	Sayang Beach

Jour 10-13. Journées libres à Koh Lanta



Koh Lanta 

- Nous profitons de notre séjour liberté sur la superbe Koh Lanta et en mer (non comprises - à voir sur place directement):
 - découverte de l'intérieur de l'île
 - excursions bateau à la demi-journée ou la journée sur les petits cailloux et îlots alentour
 - cours de cuisine (à réserver impérativement d'avance)
 - kayak
- Ou pourquoi pas tout simplement lézarder au bord de votre piscine ou de la plage de sable blanc.

 Petit déjeuner	Sayang Beach
--	--------------

Jour 14. Transfert pour Phuket et départ



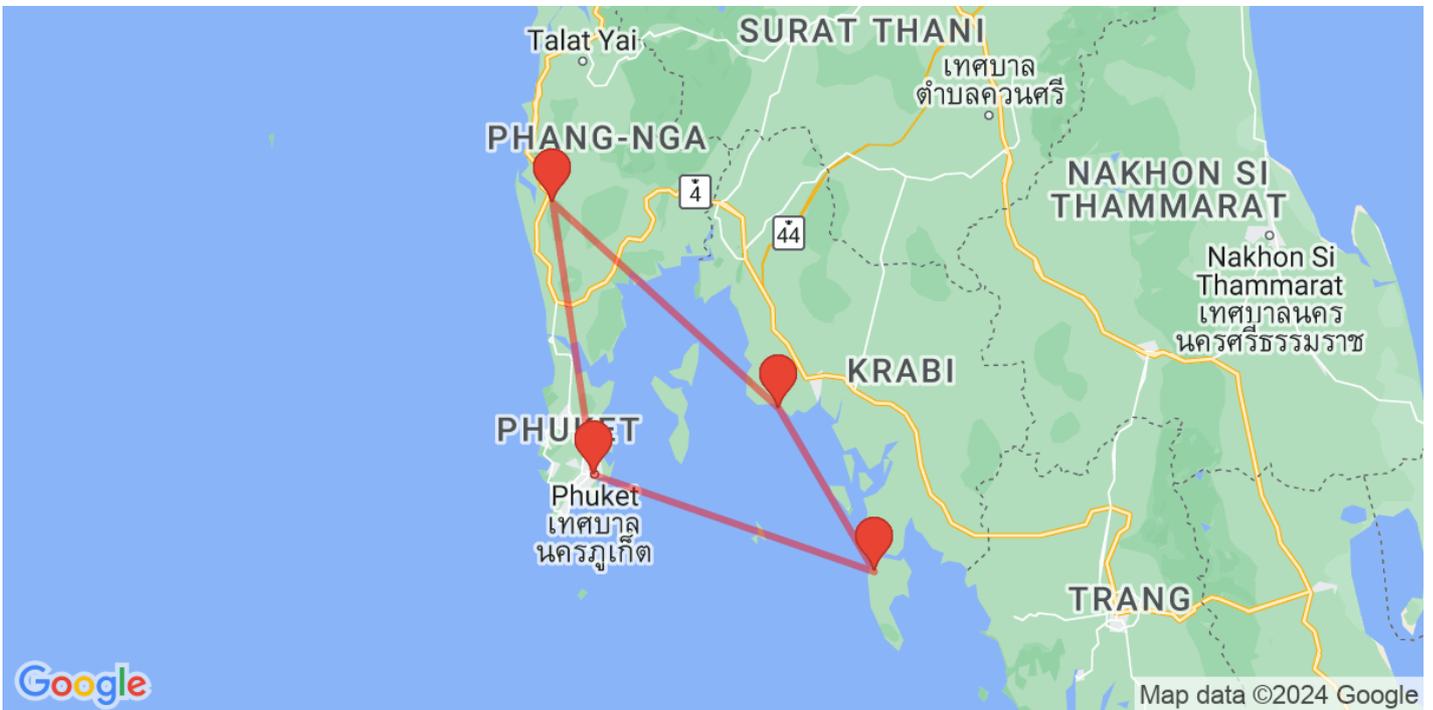
- Départ du bateau à 13h pour environ 1h de navigation pour rejoindre Phuket d'où notre chauffeur nous conduira vers l'aéroport pour votre vol international retour.

Koh Lanta 📍

🚗 240km - ⌚ 1h 15m

Phuket 📍

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

2-3	4-5	6-6
1190 EUR	990 EUR	890 EUR

Inclus

- Tous les transferts mentionnés en véhicule privé et ferry
- Les hébergements en chambre double en 3 ou 4* comme indiqué
- Les petits-déjeuners et autres pas explicitement mentionnés
- Les visites et activités mentionnées dans le programme

Non inclus

- Vols internationaux
- Frais de douane, supplément bagages
- Early check-in
- Repas et boissons, (sauf repas explicitement mentionné)
- Suppléments non explicitement mentionnés, "early-check-in" , "day-use" ou "late check-out
- Pourboires et dépenses personnelles
- Assurances internationales
- Service non explicitement mentionnés ou mentionnés « en option »

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 61 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 60 à 46 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 45 à 31 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 30 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Passeport et visa

Les formalités administratives

Formalités pour les ressortissants Français:

Votre passeport valide au moins six mois après la date de retour présumée de votre voyage avec au moins une page vierge. Pas de visa pour un séjour inférieur à 30 jours. Il est nécessaire de disposer d'un billet aller-retour obligatoire inférieur ou égal à 30 jours. Le visa est valable 30 jours dans les trois mois qui suivent sa délivrance.

Vous voyagez avec des enfants ?

Les mineurs français sont soumis aux mêmes obligations que les personnes majeures. Ils doivent être titulaires d'un passeport en cours de validité couvrant la totalité du séjour programmé.

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Pour les autres nationalités

Veuillez vous renseigner auprès des autorités consulaires dans votre pays.

Les passeports doivent être en parfait état (pas de taches, agrafes, trombones, marques, déchirures...).

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.